



**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade de d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ière} classe**

Madame la Maire de Vacquiers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

| NOM - PRENOM | SITUATION ACTUELLE | EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE : |
|---------------------|---|--|
| DI GIACOMO Isabelle | Adjoint Administratif Principal 2 ^{ième} classe | Sans Objet |

Article 2

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement) | 2 | 0 | 2 |
| Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau) | 1 | 0 | 1 |

Article 3

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vacquiers, le 13/01/2025

Virginie CLAVEL ALBAR,
Maire de Vacquiers



Madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>